

SEANCE DU 08 juillet 2022
A 19h30

Convocation adressée le 01 juillet 2022

Présents : DUBOIS Jean-Luc (Président de séance), QUINIO Clotilde, FLAUX Florence, GOUPIL Jean-Pierre, DETOC Annie, VINET Roland, MARTIN Sylvain, COMMUNIER Aurore, COMMUNIER Myriam, BAUDRIER Jeanine, CORVAISIER Roger, HANIER Frédéric.

Absents excusés : GUERIN Ronan a donné pouvoir à GOUPIL Jean-Pierre, LEPEINTEUR Lisa a donné pouvoir à MARTIN Sylvain, MOUSSON Camille a donné pouvoir à COMMUNIER Myriam.

Secrétaire de séance : QUINIO Clotilde

Quorum : 8 – Le nombre de conseillers municipaux présents est de 12, le quorum est atteint

Ordre du jour :

- * Compte rendu du 10 juin 2022
- * RH : Poste ATSEM – Ménage : Modification du poste et des horaires de travail
- * RH : Poste bibliothèque – Animation : Modification du poste
- * RH : Poste ATSEM : Modification des horaires de travail
- * RH : Poste aide cantine : Modification des horaires de travail
- * Tarif cantine pour la nouvelle année scolaire 2022/2023
- * Tarif garderie pour la nouvelle année scolaire 2022/2023
- * Tarif Goûter pour la nouvelle année scolaire 2022/2023
- * Convention avec la Commune de Saint Gondran
- * Subvention aux parents pour les centres de loisirs
- * Notice et plans VEFA pour le Tiers-Lieu
- * Demande de subvention Tiers-Lieu auprès du Département
- * Révision du tarif de location de la salle polyvalente pour le personnel communal
- * Equipement Frontage
- * Vente de l'ancien four de la cantine
- * Désignation d'un élu référence à la formation des élus
- * Questions diverses
- Information nouvelle rédaction des procès-verbaux des conseil municipaux et des délibérations
- Convocation par mail des réunions du Conseil Municipal
- Informations Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

RH : POSTE ATSEM – MÉNAGE : Modification du poste et des horaires de travail

Présentation de la modification du poste, qui a été validé par la commission ressources humaines, et accepté par l'agent (accord écrit).

Cette proposition de modification du poste (ATSEM – Ménage vers ATSEM Animation) et du temps de travail (1515h17mn vers 1337h83mn) sera soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion pour validation.

RH : POSTE BIBLIOTHÈQUE – ANIMATION : Modification du poste

Présentation de la modification du poste, qui a été validé par la commission ressources humaines, et accepté par l'agent (accord écrit).

Cette proposition de modification du poste (Animation/bibliothèque – Médiathèque) sera soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion pour validation.

RH : POSTE ATSEM : Modification des horaires de travail

Présentation de la modification du poste, qui a été validé par la commission ressources humaines, et accepté par l'agent (accord écrit).

Cette proposition de modification du temps de travail (1251h16mn vers 1454h63mn) sera soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion pour validation.

RH : POSTE AIDE CANTINE : Modification des horaires de travail

Présentation de la modification du poste, qui a été validé par la commission ressources humaines, et accepté par l'agent (accord écrit).

Cette proposition de modification du temps de travail (918h39mn vers 1136h66mn) sera soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion pour validation.

CANTINE : Tarifs 2022/2023

Après analyse des coûts complets de la cantine, une proposition d'augmentation de 0.10 € du tarif normal de la cantine (0.05 € pour le tarif réduit) est faite pour l'année 2022/2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à *l'unanimité*, d'entériner cette augmentation, et donc de retenir les tarifs suivants à partir de la rentrée scolaire 2022/2023 :

TARIFS 2021 / 2022	Tarifs 2022 / 2023
1.90 € tarif réduit	1.95 € tarif réduit
3.80 € tarif normal	3.90 € tarif normal

Le tarif réduit est appliqué sur justificatifs de ressources, et la demande est à renouveler chaque année scolaire, et sera examinée et décidée en commission CCAS, puis validée en conseil municipal.

GARDERIE : Tarifs 2022/2023

Une proposition d'augmentation de 0.05 € par demi-heure pour l'année 2022/2023, afin de prendre en compte l'augmentation des charges de personnel.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à *l'unanimité*, d'entériner cette augmentation, et donc de retenir les tarifs suivants à partir de la rentrée scolaire 2022/2023 :

Tarif Garderie	Tarif par demi-heure 2021/2022	Tarif par demi-heure 2022/2023
1 enfant	0.75 €	0.80 €
2 enfants	0.65 €	0.70 €
3 enfants	0.60 €	0.65 €
4 enfants	0.50 €	0.55 €

La tarification est par enfant, et se fait à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est payée.

Le goûter est obligatoirement servi, et facturé à tout enfant restant en garderie le soir.

Les parents doivent récupérer leur enfant **impérativement avant 19h**.

Passé cette heure, un forfait de « dépassement horaire » d'un montant de 15 € est appliqué par demi-heure, et par enfant.

TARIF GOÛTER pour la NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Une proposition d'augmentation de 0.10 € du tarif du goûter est faite pour l'année 2022/2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à *l'unanimité*, d'entériner cette augmentation, et donc de retenir le tarif suivant à partir de la rentrée scolaire 2022/2023 :

TARIFS 2021 / 2022	Tarifs 2022 / 2023
0.50 €	0.60 €

Le goûter est obligatoirement servi, et facturé à tout enfant restant en garderie le soir.

CANTINE : CONVENTION avec la COMMUNE de SAINT GONDRAN

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la commune de Saint Gondran, pour l'année 2022/2023, afin que les enfants de Saint Gondran bénéficient du même tarif de cantine, que les enfants de Langouët. A charge pour la commune de Saint Gondran de verser la différence sous forme d'une subvention à la commune de Langouët, selon les termes de la convention jointe.

Le coût estimé du repas pour l'année 2022/2023 est de 7.84 €, et la différence prise en charge par la commune de Saint Gondran sera de 3.94 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- De conclure le renouvellement de la convention avec la commune de Saint Gondran
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention
- D'appliquer le tarif de Langouët aux enfants de Saint Gondran
- Le coût estimé du repas pour l'année 2022/2023 est de 7.84 €, la différence prise en charge par la commune de Saint Gondran sera donc de 3.94 €.

SUBVENTION aux PARENTS pour les CENTRES de LOISIRS

Monsieur le Maire propose de verser une subvention directement aux familles pour toute inscription des enfants domiciliés sur le territoire de la commune dans les structures de type CLSH (centres de loisirs, centre aéré).

Le montant de cette subvention est de : 1.50 € pour la demi-journée
3 € pour la journée

Le versement se fera à la famille domiciliée sur le territoire de la commune de Langouët au vu d'un dossier complet (sinon il sera refusé) comprenant :

- * Une demande écrite de la famille sollicitant une subvention
- * la ou les factures acquittées précisant le nombre de demi-journées, ou de journées de présence au sein d'un CLSH, et mentionnant les noms et prénoms des enfants
- * Un RIB

Le dossier devra être déposé au plus tard le 31 mars de l'année qui suit la fin de l'année civile concernée, soit le 31 mars 2023 pour l'année 2022.

Les subventions seront versées directement aux familles, sans condition de quotient familial

La mise en place de cette subvention interviendra pour l'année scolaire 2022-2023, soit à partir du 1^{er} septembre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- D'accepter la proposition de verser une subvention aux familles pour toute inscription des enfants domiciliés sur le territoire de la commune dans les structures de type CLSH (centres de loisirs, centre aéré).
- Le montant de cette subvention est de :
 - 1.50 € pour la demi-journée
 - 3 € pour la journée
- Le versement se fera au vu d'un dossier complet comprenant
 - Une demande écrite de la famille sollicitant une subvention

- La ou les factures acquittées précisant le nombre de demi-journées, ou de journées de présence au sein d'un CLSH, et mentionnant les noms et prénoms des enfants
- Un RIB
- Le dossier devra être déposé au plus tard le 31 mars de l'année qui suit la fin de l'année civile concernée, soit le 31 mars 2023 pour l'année 2022
- La mise en place de cette subvention interviendra pour l'année scolaire 2022-2023, (soit à partir du 1^{er} septembre 2022).

TIERS-LIEU : Notice et plans

Monsieur le Maire propose de valider la notice descriptive du projet et des plans VEFA après prises en comptes de remarques de la commission urbanisme.

Cette validation permettra le lancement de l'appel d'offres auprès des entreprises.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- De valider la notice descriptive du projet et les plans VEFA
- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

TIERS-LIEU : Demande d'une subvention auprès du Département

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention pour le Tiers-Lieu au titre du fonds de soutien aux projets locaux (FSPL) pour la transition et la vie sociale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- De déposer une demande de subvention pour le Tiers-Lieu au titre du FSPL auprès du Département d'Ille et Vilaine
- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

RÉVISION du TARIF de LOCATION de la SALLE POLYVALENTE pour le PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de la salle polyvalente quand elle est louée par les agents de la commune. Une délibération du 11 juin 1997 fixait le tarif à 50 F (soit 7.62 €).

Une proposition est faite pour le fixer à 10 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- De valider le tarif de 10 € pour la location de la salle polyvalente et de la cuisine pour les agents de la commune, une fois par an.
- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

ÉQUIPEMENT FRONTAGE

Sur avis de la commission cadre de vie, il est proposé de compléter les équipements en centre bourg (4 bancs, 3 tables PMR, 4 corbeilles tri sélectif).

Plusieurs fournisseurs ont été contactés pour formuler des propositions d'équipements :

- Leader Equipements : 5 785 € HT
- Mag Equip : 5 629 € HT
- Net Collectivités : 5 630 € HT

Après analyse des offres et des produits, la commission cadre de vie propose de retenir la proposition de Net Collectivités pour un montant de 5 630 €HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- De valider la proposition de la commission cadre de vie, en retenant l'offre de Net Collectivités à 5 630 € HT.
- D'imputer cette dépense sur l'opération 28 « Divers équipements »

- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

VENTE de l'ANCIEN FOUR de la CANTINE

Monsieur le Maire propose de vendre en l'état l'ancien four de la cantine (acheté en 2010 à Multistocks Restauration pour un montant de 4 400 € HT), à Monsieur Giacomo Marsetti de la société Elan Créateur pour un montant de 450 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- De vendre l'ancien four de la cantine en l'état pour un montant de 450 €, à Monsieur Giacomo Marsetti de la société Elan Créateur.
- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

DESIGNATION d'un ÉLU RÉFÉRENCE à la FORMATION des ÉLUS

Monsieur le Maire propose de désigner Madame FLAUX Florence comme référent élu à la formation des élus

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- De désigner Madame FLAUX Florence comme référent élu à la formation des élus.

QUESTIONS DIVERSES

*** Information nouvelle rédaction des procès-verbaux des conseil municipaux et des délibérations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} juillet 2022, selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les procès-verbaux devront contenir :

- Date et heure de la séance
- Les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séances
- Le quorum
- L'ordre du jour de la séance
- Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées
- Les demandes de scrutin particulier
- Les résultats des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votant et le sens de leur vote
- La teneur des discussions au cours de la séance

Le procès-verbal sera arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT).

L'article L2121-25 du CGCT prévoit que dans le délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal soit affichée en mairie

*** Convocation par mail des réunions du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L2121-10 du CGCT indique que la convocation au conseil municipal est transmise de manière dématérialisée, ou si les conseillers municipaux en font la demande (expresse par écrit), adressée par écrit à leur domicile, ou à une autre adresse.

*** Conseil d'école**

- Rentrée 2022 : 98 enfants, 2 scénarios de répartition des classes (règle des 24 élèves maximum en GS-CP-CE1)
- Changement équipe enseignante : Départ du directeur Sylvain Fouré, et des enseignantes

Estelle Deplagne, Anne Rouvreau et Maiwenn Roulleau.

Hélène Caradec prend la direction de l'école et enseignera en PS-MS, 2 enseignantes sont nommées : Lise Barotte (GS-CP) et Marie Vives (CE1-CE2), un(e) enseignant(e) (CE2-CM) et une personne en décharge de direction vont être nommées pour la rentrée.

- Le portail famille n'est pas suffisamment utilisé (28 comptes actifs sur 69 familles, 17 familles l'utilisent) : Problème pour l'organisation du goûter (15 inscrits pour 25 enfants présents)
- Mise en place d'un groupe de travail en septembre municipalité/enseignants/parents/agents pour étude aménagement de la cour et des zones de récréation
- Commission commune école/bâtiments pour étude des sanitaires extérieurs de l'école

*** Diagnostic de territoire dans le cadre de la mise en place de la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné**

Population

- Augmentation du nombre d'habitants (+8.7% entre 2013 et 2018), projection augmentation de 14% entre 2018 et 2031 : 42 022 habitants prévus en 2031
- Les moins de 15 ans : 1ère population de la CCVIA
- 38% des ménages sont des couples avec enfants

Petite enfance

- 7 micro crèches (2 CCVIA, 4 privées), 3 multi accueils, 2 halte-garderies : 153 places d'accueil. Ouverture prévue d'un multi accueil
- 349 assistantes maternelles (en baisse, 22% ont plus de 54 ans)
- 2 MAM sur le territoire
- Plusieurs projets de MAM ou crèches privées
- On estime aujourd'hui un besoin de mode de garde pour 83 enfants (sans tenir compte des gardes extérieures à la CCVIA)

3-11 ans

- 3 communes sans accueil périscolaire
- 10 communes avec accueil de loisirs

11-18 ans

- 4 espaces jeunes (La Mézière, Melesse, Montreuil-le-Gast, St Aubin d'Aubigné)
- GPAS : mise en place d'interventions sur le territoire et d'activités de découverte
- Eldor'ados :
 - Convention Langouët, St Symphorien, St Gondran, intervient également auprès de jeunes de la Mézière, Melesse, Guipel, Vignoc
 - intervention one shot tous les vendredis
 - Animation en accès libre dans les communes (mercredis, samedis, vacances)
 - Sorties, veillées, séjours

Parentalité

- Relais petite enfance
- Semaines de l'enfance/jeunesse à la Mézière, Guipel
- Soutien à la parentalité : EVS Accueil et Loisirs
- CDAS

Accès aux droits

- 71% des couples avec enfants sont bénéficiaires d'une allocation

- Population en situation de handicap : 332 adultes et 181 enfants
- EVS accueil et Loisirs à la Mézière
- Maison France Service à St Aubin d'Aubigné
- Epicerie sociale à St Aubin d'Aubigné
- Epicerie solidaire à Montreuil-le-Gast

*** Bioclim'house**

- Signature du protocole prévue dès réception des fonds sur le compte de la CARPA d'ici la fin juillet

*** Etude sécurisation Centre-bourg => Pelousière**

- Rapport du CEREMA à l'étude par la commission Voirie
- Réunions de présentation prévues à la rentrée

*** Assainissement**

- Les inspections fumigènes seront réalisées la 2ème quinzaine d'août ainsi que l'analyse des inspections télévisées.
- Rapport phase trois (après inspections) : mi-septembre
- Rapport final de l'étude mi-octobre.

*** Transfert de la borne de recharge de véhicules électriques de Langouët vers le SDE35**

- Visite du SDE 35 le 21 juin => en attente de la proposition à la commune

*** Récupération des mobiles**

- La campagne de recyclage est terminée. Le carton des portables récoltés a été transmis à Orange.

*** Dates à retenir**

- Pique-nique Citoyen le 14 juillet
- Forum des associations le vendredi 2 septembre de 16h30 à 19h
- Nettoyons la nature samedi 17 septembre
- Fête des classes 0-1-2 le samedi 1er octobre
- Rcpas des aînés le dimanche 27 novembre

*** Informations Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)**

Terrain	Préemption	Date
ZB 185p (lot D), 93, Route des Jonquilles	NON	24 juin 2022
ZB 186 (lot A), 75, Route des Jonquilles	NON	24 juin 2022

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 09 septembre à 19h30.

